ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
DIRECTION REGIONALE TANGER/TETOUAN/AL HOCEIMA
COMPLEXE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TETOUAN 1

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 18-2026-CFP-TETOUAN1

Le complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1 procède à l'achat sur bon de commande, objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 des décrets n°2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
L'avis peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

ARTICLE N° 01 : OBJET DE LA PRESTATION :

Objet : Expertise structurelle au niveau de bâtiment administration et logement de fonction existant à l'ISTA Tétouan relevant du complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1/ la Direction Régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceima

ARTICLE N° 02 : Consistance de la prestation :

N°	Désignations des ouvrages	Unité de mesure	Quantité
1	**1/ Expertise géotechnique** des blocs fissurés et du tassement : • 3 sondages pénétrométriques dynamiques de 8 m, • Prélèvement d'échantillons à chaque niveau lithologique. Essais : teneur en eau, limites d'Atterberg, granulométrie, œdométrique, gonflement, cisaillement, analyses chimiques du sol. • Rapport sur la géologie, la géotechnique et la sismicité du site (classe de site selon le RPS 2000, version 2011), avec contrainte admissible, tassements estimés, cause probable du désordre et système de fondation ou de confortement préconisé. **2/ Expertise de la structure existante** (signée par un ingénieur structure) : • Diagnostic de l'état de la structure, avec auscultation : scléromètre, carottages de béton avec essais de compression, pachomètre, carbonatation. • Reconstitution schématique des plans (RDC, R+1, coupe) avec évaluation des paramètres techniques. • Évaluation du risque de martèlement du joint avec la clinique. • Dispositions de réfection et de confortement avec détails, plans et procédure d'exécution, à remettre après le rapport géotechnique (tranche conditionnelle). **3/ Suivi :** Réalisation d'un nivellement topographique initial, installation de six (06) fissuromètres et réalisation de deux (02) campagnes de suivi, y compris l'établissement d'un rapport final comparatif. » **4/ Livrables :** rapport d'expertise (géotechnique et structurel) en 5 exemplaires papier plus une version numérique PDF. **5/ Conditions :** visite des lieux **obligatoire,** accord de la clinique pour les puits ou sondage mitoyens, repérage des réseaux, remise en état des fouilles, balisage du site, délais, pénalités de retard.	**Forfait**	**01**

ARTICLE N° 03 : LIEUX D'EXECUTION : CFP TETOUAN 1 ISTA TETOUAN.
ARTICLE N° 04 : DELAIS D'EXECUTION :

Le délai d'exécution est fixé à **(20) VINGT jours** à partir du lendemain de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution de la prestation.
DATE ET HEURES LIMITE DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS : 19/11/2026 à 14H00.

ARTICLE N° 05 : ANNULATION DU BON DE COMMANDE :

Si la prestation objet du présent avis n'ont pas été livrées dans le délai fixé par le complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1, comme il est mentionné dans l'article n°4, le présent bon de commande sera annulé le lendemain de l'expiration du délai d'exécution

Avant l'engagement du bon de commande le titulaire doit présenter au complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1 l'attestation du constructeur et la garantie du matériel dans un délai de deux jours de la confirmation de l'offre.

ARTICLE N° 06 : MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des prestations objets du présent avis sera effectué, par complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1, après réception de la totalité des quantités spécifiées dans le présent avis d'achat, sur présentation au complexe de la formation professionnelle TETOUAN 1 des pièces de liquidation suivantes :

- Bon de travaux signé et cacheté par l'entrepreneur
- PV de réception validé par la commission de réception
- Facture établie en trois (3) exemplaires
- Attestation de RIB Bancaire

ARTICLE N° 07 : DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS :

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt devis des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret n°2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Les plis des concurrents sont déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**, conformément à la disposition de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023), relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Le Maître d'Ouvrage

